SAINT-CERGUES

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2009

PRESENTS : M. Mmes G. DOUBLET – D. COTTET – B. BALSAT – M. BRIFFAUD – J.M. PEUTET – J.P. RODA – C. SCHNEIDER – C. BILTGEN - C. VERNAY - J.F. TUDEAU - F. FILLON – M. C. BALSAT – J.M. COMBETTE - R. BOSSON – B. SOFI – C. MOUCHET – E. FEVRIER – P. BURNIER – J. ROCHE – J. RUSSO – D. LECOQ – N. BALVERDE
ABSENTS EXCUSES : – A. CROZETIERE
PROCURATION : Néant
Assistent : S. BONNET-BESSON - C. ARMAND

Monsieur le Maire Gabriel DOUBLET, ouvre la séance à 20 heures.

Appel

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 07 septembre 2009 : pas de remarque.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Jean-Marc COMBETTE

3°) Informations, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

☛ **Jean Marc PEUTET :**

Frontaliers : 38 nouveaux habitants sont venus se déclarer cette année, ce qui porte le nombre de frontaliers à 700.

Visite de la salle polyvalente de Massingy, bâtiment construit sur quelques normes HQE (Haute Qualité Environnementale). Il faut 3 ans pour réaliser un tel projet entre le lancement de l'étude et la fin des travaux. Cette visite a eu lieu en présence de plusieurs élus dont **Catherine MOUCHET**, qui précise que le site de Prioriterre visité en septembre est un exemple en matière de HQE car il répond aux 14 points. Pour notre salle polyvalente, il faut noter qu'il y aura 3 points importants : l'isolation pour les économies d'énergie, l'isolation phonique et la fonctionnalité du bâtiment.
Une réunion du comité de pilotage aura lieu le lundi 26 octobre 2009 à 20 heures.

☛ **Jean Pierre RODA** :

Une commission culture aura lieu lundi 12 octobre 2009

☛ **Magalie BRIFFAUD** :

Une commission Finances aura lieu jeudi 8 octobre 2009 à 20h00.

☛ **Pascale BURNIER** :

Une commission du personnel aura lieu mardi 20 octobre 2009 à 18h30.

Un pot de l'amitié est organisé par la mairie afin que les élus et les agents puissent faire plus amples connaissances le mardi 13 octobre 2009 à 18h30.

☛ **Danielle COTTET** :

Commissions d'urbanisme : Voir compte-rendu en annexe n°1

☛ **Bernard BALSAT** :

Suite à une visite du territoire communal, il a plusieurs points qui ont été relevés posant problèmes.

Panfonex : Problèmes avec les alluvions qui se sont beaucoup déposés et qui risquent d'empêcher l'eau de s'écouler naturellement dans le marais en cas de débordement. De même, les berges seraient à consolider.

Les Côts de l'Archet : Cheminement le long du ruisseau du Merdasson, un mur a été érigé sans autorisation par le promoteur du nouveau lotissement au niveau d'une propriété du lotissement des Côts de l'Archet ainsi qu'un petit merlon. Cela pose un problème de droit de passage pour intervenir sur le ruisseau. A voir avec les services compétents.

La charrière : Bonne réalisation des travaux effectués par la Société CONTI et par nos services techniques sur le mur de soutènement du parking.

Boringes : L'équipe municipale doit s'impliquer dans la réalisation du Cœur de village n°11 et réutiliser des matériaux de récupération (ex : granit)

Pré Chaleur : Souhait de mettre en sécurité le périmètre de captage : voir la Police Municipale Intercommunale.Des Voirons.

La Chapelle de Chermont : Des travaux ont été réalisés sur le torrent afin de récupérer l'eau du ruisseau. Il faudrait aller sur place pour réduire les accès, le stationnement et interdire la circulation aux deux roues notamment.

Portiques d'information : Demande a ce que les plans communaux soient fixés au plus vite.

☛ **Evelyne FEVRIER** :

Comité de quartier : 4 quartiers ont été crées, 15 personnes se sont déjà inscrites pour participer à ces comités. Une réunion de la commission sera prochainement fixée afin de préparer les fêtes de Noël.

☛ **Nicolas BALVERDE** :

Zone NATURA 2000 : Réunion à Saint-André de Boëge le 8 octobre 2009 avec les 9 communes du massif des Voirons. Souhaite débloquer des actions en faveur de la biodiversité, des chasseurs et du tourisme. Il existe un classeur sur NATURA 2000 mis à la disposition des élus.

☛ **M le Maire** :

Réunion lundi 5 octobre 2009 avec quelques membres de CREATIVA afin de discuter du lieu du prochain Marché de Noël qui se déroulera exceptionnellement cette année à Machilly. En effet, la réalisation éventuelle d'un self à la cantine les avait obligé à trouver un autre endroit. M.le Maire les a assuré que la cantine ne serait pas transformée tant que la salle polyvalente n'existerait pas. Par conséquent, CREATIVA retrouvera Saint-Cergues pour l'édition 2010.

Rue de la Vy du Bois : les habitants s'inquiètent pour leur sécurité et celles de leurs enfants lors de la mise en place d'un alternat pour la réalisation des travaux d'assainissement à compter du 12/10/2009. M.le Maire a demandé à la Police Municipale Intercommunale des Voirons de faire des contrôles réguliers dans ce secteur et d'étudier parallèlement la mise en place d'un système de barrière pour réduire la voie.

Déchetterie de Saint-Cergues : La presse (Le Messager) s'est faite l'écho courant septembre d'une éventuelle fermeture de notre déchetterie. Il s'avère qu'aucune décision n'a été prise à l'agglomération concernant l'avenir des déchetteries, une commission travaille actuellement sur ce domaine. La commune s'oppose fermement à ce projet et a déjà pris position à ce sujet à l'Agglomération.

2 x 2 voies : Un retraçage de la voie passant vers le stade de foot a été fait sur notre demande, ce qui permettra de sauvegarder notre complexe sportif et nos terrains adjacents. En revanche, nous sommes toujours en attente de réponses sur d'autres éléments du dossier.

Rencontre transfrontalière en mairie de Juvigny à 18h30, vendredi 9 octobre prochain, avec les communes de Jussy, Présinge, Juvigny, Machilly et Saint-Cergues.

4°) Prise en charge des frais de repas pour le personnel lors de certaines formations :

Il s'agit de fixer un tarif forfaitaire afin de prendre en charge les frais de repas à la charge de l'agent, lors de certaines formations. Cette indemnisation n'est due que pour autant que l'agent n'a pas bénéficié d'un repas gratuit ou d'une prise en charge par l'organisme d'accueil. Le prix forfaitaire proposé par l'adjointe au personnel est de 15,25 € ce qui correspond à la limite réglementaire fixé par l'Etat à ses agents, ou par la Communauté Annemasse-Les Voirons Agglomération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5°) Modification de la délibération n°2009-35 du 6 juillet relative à la délégation de M.le Maire (article L.2122-22 article 1-alinéa 4)
Le point n°4 de la délibération est modifiée comme suit « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des Accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; » suppression de « qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % »

6°) Communauté d'Agglomération/Commune : convention défense incendie: M. le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité d'approuver le projet de convention relative à la Défense Incendie – mutualisation des services et coordination des maîtrises d'ouvrage. Après avoir pris tout les éléments de réponse auprès des services de la Communauté d'Agglomération, M.le Maire soumet cette convention : le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie cette convention.

7°) Annulation des délibérations n°s 2009-36 et 2009-67 relative à la nomination des Conseillers Municipaux délégués (arrêtés) : M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la nomination des Conseillers Municipaux délégués relève de la compétence de M. le Maire, ainsi je vous demande d'annuler ces 2 délibérations : le Conseil Municipal autorise l'annulation de ces deux délibérations. Les arrêtés correspondants ont été pris à ce jour.

8°) Acquisition d'un bien suite à portage financier par l'E.P.F. : Mme Magalie BRIFFAUD fait part à l'Assemblée que la commune peut prendre en charge financièrement le terrain préalablement acheté par l'Etablissement Public Foncier aux Consorts DOMBRE, pour la somme de 181 887,27 euros : le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte.

9°) Décision modificative sur le budget communal : Mme Magalie BRIFFAUD demande l'autorisation à l'Assemblée de modifier un article, au même chapitre, en section d'investissement relatif au réseau d'électrification : le Conseil Municipal approuve ce changement d'affectation.

10°) Porter à connaissance au Conseil Municipal :
- O.P.A.H.: identification du bâti à rénover, dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat : M. le Maire passe en revue les bâtiments susceptibles d'être rénovés.

La séance a été levée vers 21 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc COMBETTE